



Championnat Départemental de l'EURE Jeunes

Du samedi 2 au dimanche 3 décembre 2023

RÈGLEMENT DU TOURNOI

➤ Préambule

En participant à ce championnat, toutes les joueuses et tous les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement. La charte du joueur d'échecs sera affichée à côté du règlement.

➤ Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental d'Echecs de l'EURE a confié l'organisation du Championnat Départemental Jeunes 2023-2024, à l'Echiquier Vernonnais Porte de Normandie présidé par Jean-Marie NIRLO.

Pour le département, ce championnat est ouvert :

- aux licenciés A ou B pour les catégories Petit-Poussins (U08) et Poussins (U10).
- aux licenciés A pour les catégories supérieures.

Ce championnat se déroulera les 2 et 3 décembre 2023.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 2 décembre 2023 à 09 heures 30.

Les participants n'ayant pas pu confirmer leur présence avant 9 heures 30 ainsi que les inscrits tardifs pourront être appariés à partir de la 2^{ème} ronde sur accord de l'arbitre principal et de l'organisateur.

Les droits d'inscriptions sont fixés à 12€ par joueur, jusqu'au 29 novembre 2023 (20€ au-delà de cette date).

Les parties se dérouleront à la [salle Jean-Baptiste LE CLAIR, rue William Dian, 27620 GASNY](#).

Un stand de restauration sera à disposition des proches des joueurs ainsi qu'une salle d'analyse.

➤ Article 2 : Tournois

- Les cadets-juniors (Catégories U18 et U20) sont réunis en un unique tournoi mixte.
- Un tournoi mixte est organisé pour chaque autre catégorie d'âge : U08 (petits-poussins) - U10 (poussins) - U12 (Pupilles) – U14 (Benjamins) et U16 (Minimes)
- Toutefois, en lien avec le règlement de la ligue de Normandie : si au moins 6 filles d'une catégorie d'âge expriment la volonté de concourir uniquement en catégorie féminine alors un tournoi féminin sera organisé.



Les tournois se joueront aux cadences suivantes :

- 30min + 10 sec pour les catégories petits poussins (U08) et poussins (U10).
- 60 min + 30 sec pour les grandes catégories

➤ **Article 3 : Nombre de rondes et Système d'appariements.**

Le nombre de rondes et le planning seront décidés en fonction du nombre d'inscrits.

- Jusqu'à 4 joueurs : Toutes-rondes aller-retour.
- 5 ou 6 joueurs : Toutes rondes
- 7 joueurs ou plus : Système suisse en 6 rondes.

➤ **Article 4 : Horaires de jeu**

Samedi 02 décembre.

Clôture des inscriptions à 09h30 - Pointage de 09h à 09h30.

ATTENTION : HORAIRES MODIFIABLES SELON LES EFFECTIFS

<u>Pupilles jusqu'à Cadets-juniors</u>	<u>Poussins et Petits-poussins</u>
Ronde 1 : 10h00	Ronde 1 : 10h00
Ronde 2 : 13h00	Ronde 2 : 11h30
Ronde 3 : 15h30	Ronde 3 : 14h00

Dimanche 03 décembre.

<u>Pupilles jusqu'à Cadets-juniors</u>	<u>Poussins et Petits-poussins</u>
Ronde 4 : 9h30	Ronde 4 : 11h00
Ronde 5 : 12h30	Ronde 5 : 13h30
Ronde 6 : 15h00	Ronde 6 : 15h30
REMISE DES PRIX VERS 17h30	



➤ Article 5 : Règles du jeu.

Les règles du jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs (FIDE), telles qu'adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde).

- Les tournois des grandes catégories (U12 et +) sont homologués pour le classement Elo FIDE
- Les tournois des catégories U08 et U10 sont homologués pour le classement rapide FFE

Un joueur arrivant devant sa partie 10 minutes après son commencement sera déclaré perdant par forfait.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI 3.3.7 sous contrôle de l'arbitre principal. Pour les tournois au système Suisse, les appariements se font sur la base des règles C.04 FIDE : forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Uniquement pour les tournois U08 et U10, les règles de l'article A5 de l'Annexe A des règles du jeu s'appliqueront hormis l'article suivant en accord avec l'article 2.2.2 du R03 FFE :

- Les 2 premiers coups illégaux constatés par un arbitre amènent une bonification de deux minutes à l'adversaire.
- Le 3^{ème} coup illégal achevé constaté par un arbitre cause la perte de la partie (Sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

➤ Article 6 : Classement

Le classement est établi au nombre de points par parties selon le barème suivant :

Gain = 1 point ; Nulle = 0,5 point ; Défaite = 0 point.

Pour les ex-aequo, on utilisera :

- Tournois au système suisse : 1/ le Buchholz tronqué 2/ le Buchholz 3/ la Performance
- Tournois toutes rondes : 1/ le Sonneborn-berger 2/ la Performance

➤ Article 7 : Prix et attributions des titres

○ 7.1 Prix

La 1^{ère} féminine et le 1^{er} garçon de chaque catégorie recevra une coupe dite « grande ».

Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie recevront une coupe dite « petite ».

Les autres participants et participantes recevront une médaille.

○ 7.2 Attribution des titres

Le 1^{er} garçon de chaque catégorie sera déclaré champion de l'Eure de sa catégorie.

La 1^{ère} féminine de chaque catégorie sera déclarée championne de l'Eure de sa catégorie.



➤ Article 8 : Qualifications pour le championnat de la ligue de Normandie des Echecs

Le championnat de Normandie Jeunes se déroulera du 25 au 28 février 2024.

- a) Sont qualifiés par leurs résultats aux championnats départementaux dans chaque catégorie, les participants ayant obtenu la moitié des points + ½ (par exemple au moins 3,5 points sur 6 rondes) ;
- b) Si la 1ère fille, ou le 1er garçon d'une catégorie ne fait pas partie des qualifiés dans le cadre des règles ils sont rajoutés à la liste des qualifiés ;
- c) Des joueurs sont qualifiés d'office par leurs performances sportives de la saison précédente, la liste des joueurs concernés est accessible sur le site de la ligue Normandie des échecs.
- d) Les catégories U18 et U20 peuvent participer au championnat de la ligue de Normandie des échecs et au championnat de France sans passer par la phase départementale ;
- e) A titre exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par le CDJE27, la commission jeunes de la ligue de Normandie des Echecs peut accorder jusqu'à deux places supplémentaires aux jeunes de l'EURE pour les championnats régionaux, mais uniquement pour des situations particulières. Les dossiers devront être transmis à la Ligue de Normandie des Echecs au plus tard 30 jours avant le début du championnat régional ;
- f) La commission jeunes de la Ligue de Normandie des Echecs établira la liste officielle des qualifiés, à l'issue des différents championnats départementaux ;

➤ Article 9 : Arbitrage & Organisation

Organisateur : Jean-Marie NIRLO / *Echiquier Vernonnais Porte de Normandie*

Arbitre principal : Bruno ADELIN (Arbitre Fédéral Elite 1 / Arbitre International)

Arbitre adjoint :

➤ Article 10 : Consignes à l'attention des participants et des spectateurs

Les parents, accompagnateurs et entraîneurs devront s'installer en dehors de l'aire de jeu. Seuls les arbitres, les membres de l'organisation et les joueurs seront admis dans l'aire de jeu.

Des responsables de club pourront demander la permission à l'arbitre pour prendre des photos, les consignes de l'arbitre à ce sujet devront être suivies sous peine de retrait de l'autorisation.



➤ Article 11 : Conduite des joueurs

- Les joueurs ayant terminé leur partie seront considérés comme des spectateurs. Cela signifie qu'ils doivent quitter la zone de jeu.
 - L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace buvette ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
 - Un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission d'un des arbitres et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.
 - Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur, pourra être sanctionné.
 - Pendant une partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.
 - Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position éteinte. Tout joueur dont l'appareil est allumé ou émet le moindre bruit sera sanctionné de la perte de la partie.
- De plus les joueurs ne sont pas autorisés à sortir de la zone de jeu avec un téléphone sur eux.
- Il est strictement interdit de fumer/vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

➤ Article 12 : Éthique

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents, etc...) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- De fixer le résultat d'une partie avant son commencement
- D'abandonner un tournoi sans justification
- De déclarer forfait sans raison valable
- Pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par le superviseur, soit par la juridiction fédérale compétente. (Voir article 38 du règlement intérieur de la FFE)

➤ Article 13 : Litige technique

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives. Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté par le joueur ou le responsable du club auquel appartient le joueur plaignant. Dans ce cas le traitement du litige est réalisé par la commission d'appel définie à l'article 14.

➤ Article 14 : Commission d'appel

- Il sera constitué de 5 personnes au maximum et affiché avant le début de la 1^{re} ronde. Il sera composé :
- Du président du comité départemental.



Comité départemental du Jeu d'Echecs de l'EURE
Association Loi 1901 Affilié à la Fédération Française des Echecs Agréé Sports



- D'un arbitre n'officiant pas dans la compétition.
- D'autres membres dont le statut sera précisé lors de l'affichage (Animateur, représentant de club, représentant des joueurs...)